

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION PERFORMANCE SYSTEMES D'INFORMATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

P.V. n° 131
Dossier n° 12

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de Seine et Marne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L3212-2 et L3212-3,

VU la délibération n° 54 dossier 3.3-2.11 en date du 25 juin 2007 autorisant la cession à titre gracieux de matériels informatiques au seul profit des établissements scolaires et des associations implantés sur le Département de Seine-et-Marne,

VU la demande formulée, par courrier en date du 24 octobre 2023, par le Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la cession à titre gracieux de 2 pc portables à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'autoriser la cession, à titre gracieux, de 2 pc portables à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne,

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU